

SUR LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE

HAUT LIEU DE LA MÉMOIRE NATIONALE DU MINISTÈRE DES ARMÉES



LE MONUMENT AUX MORTS POUR LA FRANCE EN OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

RECONNAISSANCE ET HOMMAGE

PARC ANDRÉ-CITROËN • PARIS



MONUMENT AUX MORTS POUR LA FRANCE EN OPERATIONS EXTERIEURES

Situé dans le jardin Eugénie Djendi, au sein du parc André Citroën (Paris XV^e), le monument est l'œuvre du sculpteur Stéphane Vigny. Il est composé de deux éléments :

- **une sculpture représentant six soldats** – une femme, cinq hommes – portant un cercueil non visible. Six volontaires représentant l'ensemble de la communauté militaire ont servi de modèles.
- **un « mur des noms »** portant les noms des morts pour la France en opérations extérieures. Ils sont inscrits par théâtre d'opération (au nombre de dix-sept en 2019) puis par date du décès.

Inauguré le 11 novembre 2019 par le Président de la République, ce monument rend hommage aux militaires « Morts pour la France » en opérations extérieures depuis 1963. Il témoigne de la reconnaissance de la Nation envers le sacrifice ultime des militaires français engagés sur les théâtres d'opérations extérieurs. Il symbolise également l'engagement militaire de la France dans le monde. Il est le dixième haut lieu de la mémoire nationale.

Décidées par le Président de la République, les opérations extérieures (couramment appelées « OPEX ») sont des opérations militaires conduites hors du territoire national pour un mandat défini et ponctuel dans le but de protéger les intérêts de la France, d'honorer ses obligations et de participer à la résolution des crises sur la scène internationale. Elles prennent la forme de missions diverses : lutte contre les menaces affectant le territoire national, évacuations de ressortissants, maintien ou rétablissement de la paix, interventions humanitaires, assistance aux populations civiles, etc.



ACCÈS



Parc André-Citroën –

Jardin Eugénie Djendi, 29 rue de la Montagne de la Fage 75015 Paris

RER : ligne C, arrêt Pont du Garigliano

Métro : ligne 8, arrêt Lourmel

LES DIX HAUTS LIEUX DE LA MÉMOIRE NATIONALE

Propriété de l'État, placés sous la responsabilité du ministère des armées, ces sites perpétuent la mémoire des conflits contemporains (de 1870 à nos jours). Ce sont des lieux de recueillement, d'histoire et de transmission de la mémoire. Ils sont symboliques de différents aspects des conflits contemporains. Ces hauts lieux sont confiés en gestion à l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG).

